

RÈGLEMENT COUPES & CHAMPIONNATS DE BRETAGNE Descente VTT

Article 1 : Définition

La CRVTT du Comité de Bretagne FFC organise la Coupe de Bretagne de Vélo Tout Terrain Descente sur plusieurs épreuves et le championnat de Bretagne de VTT Descente sur une épreuve. Le Championnat de Bretagne comptera pour le classement de la coupe de Bretagne. Tout compétiteur, dirigeant de club ou organisateur est censé connaître ce présent règlement et à s'y soumettre sans réserves.

Article 2 : Participation

2.1 La Coupe de Bretagne est ouverte à tous licenciés FFC ou par une fédération affiliée à l'UCI.

Article 3 : Catégories

Scratch	Licenciés FFC ayant 13 ans et plus dans l'année
Garçons & Filles U15	ayant de 13 à 14 ans dans l'année
Garçons & Filles U17	ayant de 15 à 16 ans dans l'année
Hommes U19	ayant 17 ou 18 ans dans l'année
Seniors Hommes	de 19 à 34 ans dans l'année
Masters 35 Hommes	ayant entre 35 ans à 49 ans
Masters 50 Hommes	50 ans et plus dans l'année
Dames	13 ans et plus dans l'année

Article 4 : Parcours

Le circuit pourra, au préalable, être visité et devra être approuvé pour un nouveau parcours au frais de l'organisateur par une personne désignée par la CRVTT. Les parcours devront avoir une configuration très technique ne permettant pas de vitesse de pointe de plus de 50 km/h. Les tremplins à risque devront proposer une alternative ou un échappatoire. Le président du jury des arbitres pourra imposer à l'organisateur des modifications de parcours, des accessoires de sécurité, du balisage avant et pendant l'épreuve. Le chemin de l'arrivée vers le départ fait partie intégrante du circuit, seuls les véhicules de secours et de l'organisation seront autorisés à circuler. La zone de départ doit être délimitée selon le règlement FFC afin que tous les pilotes partent dans des conditions équitables.

Article 5 : Engagements

5.1 Le droit d'engagement est fixé à **14,50€** pour les 13-16 ans, **16,50€** pour les 17 & plus.

5.2 Les pilotes devront s'engager par Cycleweb ou site internet. Pour ceux qui ne peuvent pas utiliser Cycleweb : les engagements devront être parvenus au plus tard trois jours avant l'épreuve pour permettre à l'organisateur d'éditer sa feuille d'émargement et un programme pour les spectateurs. (Exemple : pour une course le dimanche, les engagements doivent être arrivés le jeudi soir). Les engagements devront spécifier le numéro de licence, la date de naissance, la série et la catégorie ou série courue. Le pilote ne pourra utiliser que son nom de club et/ou de team officiel FFC ou UCI à son choix.

5.3 Seuls les arbitres officiels, à leur discrétion, pourront autoriser le départ de pilotes non-engagés ou engagés irréguliers. Dans ce cas il sera perçu une somme supplémentaire de 5,00€ qui sera versée à l'organisateur.

5.4 Les pilotes non-partants ne pourront pas se faire rembourser. Ils peuvent se désinscrire jusqu'à la clôture des engagements Cycleweb.

Article 6 : Attribution des numéros, plaques

La numérotation se fera à l'année. Elle tiendra compte des classements du championnat de Bretagne et du classement de la coupe de Bretagne de l'année passée.

Depuis 2022, un coureur qui s'inscrit à une coupe de Bretagne de DH ou au Championnat doit acheter sa plaque. Le coût sera de 2,00€. Le coureur devra conserver cet équipement à l'année et par conséquent avoir sur son guidon la plaque pour les courses suivantes.

En cas de perte de la plaque, le coureur devra racheter une nouvelle plaque. Le paiement de la plaque se fera lors de l'inscription via cicleweb pour la première coupe de Bretagne de DH.

Pour les autres courses, le règlement se fera le jour de l'épreuve à l'émargement.

- La plaque : 18 x 15 cm (Hauteur x largeur)
- Les dimensions des numéros sont : 8 x 3 cm (Hauteur x largeur)

Les numéros apposés devront être de couleur sombre sur des plaques claires.

Article 7 : Arbitres & jalonneurs

La CRCA désignera les 3 arbitres officiels et validera le 4ème arbitre proposé par le club organisateur, le chronométreur officiel de l'épreuve choisi par l'organisateur et éventuellement le délégué chargé de la sécurité et du classement général ainsi que des aides arbitres ou des arbitres stagiaires. Les arbitres vérifient l'application du règlement mais ne font pas la prise de temps.

Les jalonneurs devront être présents à partir des essais officiels en nombre suffisant, se faire reconnaître facilement et disposer de moyens sonores et de transmissions pour avertir le danger ou les accidents (faire un briefing avec les secours et distribuer le guide du signaleur). L'organisateur devra fournir au moins des drapeaux rouges aux jalonneurs. Dès qu'un drapeau est levé le coureur doit stopper sa descente et rejoindre l'arrivée afin de solliciter un nouvel essai après du collège des arbitres.

Article 8 : Accueil et contrôle administratif

L'accueil et le contrôle administratif des pilotes se dérouleront le jour de l'épreuve de 8h00 jusqu'à 60 minutes avant le départ de la course (en général : 9h30 pour 10h30).

Les pilotes devront présenter leur licence FFC et signer la feuille d'émargement. Mais également payer éventuellement leur engagement et leur plaque.

Article 9 : Matériel et vérifications techniques

Les VTT aux normes de sécurité en vigueur, de la responsabilité du pilote, devront être équipés de roues de 24 à 29 pouces (normes UCI).

L'état des VTT pourra être vérifié (deux freins, cadre, embouts de guidon bouchés, cornes enlevées, pneus, etc...) par un arbitre avant le départ des manches. Un VTT ne présentant pas tous les éléments de sécurité, ne pourra être admis à prendre le départ d'une manche.

L'utilisation des caméras embarquées se fait selon les règles évolutives de l'UCI.

Les pilotes peuvent changer complètement de matériel entre chaque manche. Les pilotes sont responsables de la conformité aux normes en vigueur de leur matériel.

Article 10 : Équipement du pilote

L'équipement du pilote est obligatoire pour les essais officiels et en course pour tous les pilotes : à l'appréciation des arbitres selon le règlement FFC.

- Protection dorsale, protection des coudes, des genoux et des épaules faites de matériaux répondant aux normes de sécurité CE
- Gants protégeant les doigts.
- Le port du casque intégral monobloc jugulaire attachée et bien réglé
- Des chaussures lacées
- Maillot à manches longues (ou toute la surface de peau doit être couverte aux membres supérieurs);

Est fortement Recommandé :

- Pantalon long, ample et fabriqué en matériau résistant à la déchirure incluant des protections du genou et du tibia.

Ou

- Pantalon court, ample et fabriqué en matériau résistant à la déchirure accompagné de protège-genoux et protège-tibias avec une surface rigide.

Les pilotes sont responsables de la conformité de leur équipement.

Tout pilote n'ayant pas l'équipement complet se verra refuser le départ de la manche ou des essais officiels.

Article 11 : Sécurité

L'épreuve doit répondre aux conditions de sécurité énoncées par le règlement de la FFC et les Règles Techniques et Sécurité FFC, entrées en vigueur en 2023.

Article 12 : Déroulement d'une épreuve

Les remontées se feront sous la responsabilité des pilotes et dans le souci du respect des règles de sécurité et de l'occupation de la voie publique.

- **REPÉRAGES** : Pour les pilotes accédant au parcours pour des repérages, l'organisateur n'assure ni sécurité, ni responsabilité en dehors des essais officiels et de la course.
- **ESSAIS NON CHRONOMÉTRÉS** : Le jour de la course, seuls les pilotes ayant leur plaque pourront faire des essais avant le premier départ. L'organisateur devra assurer la sécurité comme pour la course. Les pilotes arrêtés devront ne pas rester sur les trajectoires. Au moins une reconnaissance est obligatoire (marquage par le juge au départ).
- **OUVERTURE de la PISTE** : Un ouvreure désigné par le président de jury avec un chasuble jaune fluo fera le parcours pour s'assurer que la sécurité est bien en place avant le départ.
- **ORDRES et HEURES des DÉPARTS** : L'Heure de premier départ et la présentation au départ des manches se fera par rapport à la liste établie par les organisateurs et les arbitres et selon leurs instructions (soit pour les 2ème et 3ème manches en fonction du classement de la 1ère). Dans la mesure du possible l'organisateur indiquera une heure de présentation au départ. Il est souhaitable que les 20 premiers du classement général partent dans l'ordre inverse du classement.
- **PENDANT LA MANCHE** : Un pilote ayant reçu le top départ et étant parti ne pourra recommencer son départ pour quelque raison personnelle que ce soit sauf décisions exceptionnelles des arbitres pour les événements suivants :
 - Piste obstruée par un accident ou événement extérieur
 - Défaut de chronométrage

Le coureur devra faire la demande auprès des arbitres uniquement.

- **AU MOINS TROIS MANCHES** : L'épreuve se déroule sur au moins trois manches sauf circonstances exceptionnelles.

Article 13 : Pénalités

Les Arbitres pourront appliquer les pénalités suivantes :

- **PÉNALITÉS DE 1 à 10 SECONDES POUR LA MANCHE** (selon longueur de la course) :
 - Retard au départ dans l'ordre établi par l'organisateur
 - Pilote arrivant avec un équipement incomplet à l'heure de départ prévue
- **PÉNALITÉS DE 1 À 10 SECONDES SUR LA MANCHE CONCERNÉE :**
 - Essais ou Repérages en vélos en dehors des repérages ou essais officiels
 - Refus de céder le passage par un pilote rattrapé
 - Equipement incomplet pendant les essais
 - Pilote effectuant des essais sans avoir émargé.
- **MISE HORS-COURSE POUR LA MANCHE :**
 - Parcours non totalement effectué ou coupé. En cas de sortie de la piste, le pilote devra repartir à l'endroit où il a quitté le circuit.
- **MISE HORS-COURSE POUR L'ÉPREUVE :**
 - Essais ou repérages en vélo pendant une manche

Article 14 : Classement de l'épreuve

Le classement se fait par le meilleur temps des 3 ou 4 descentes de la journée, en y ajoutant les pénalités (ou selon des dispositions très particulières comme l'addition des 2 meilleurs temps si 2 parcours différents) Il sera affiché provisoirement par le juge à l'arrivée du collège des arbitres avec l'heure d'affichage.

Les titulaires de licence « accueil » ne peuvent prétendre aux podiums et récompenses. La présence au protocole est obligatoire pour prétendre aux récompenses et aux prix.

Article 15 : Classement général de la coupe de Bretagne de DH

Chacune des 3 premières manches de chaque course est indépendante pour le classement général (sauf dispositions particulières pour 2 + 2 descentes). Le classement se fera par addition des points selon le modèle suivant :

- 12 sur 15 (pour 5 épreuves)
- 14 sur 18 (pour 6 épreuves)
- 17 sur 21 (pour 7 épreuves)
- 19 sur 24 (pour 8 épreuves)
- 22 sur 27 (pour 9 épreuves)
- 25 sur 30 (pour 10 épreuves)

Les manches de la finale ne pourront être décomptées que si le pilote participe aux 3 manches de la finale (aucune excuse de quelque sorte ne pourra être apposée).

En cas d'ex-æquo, le classement de la dernière manche départagera.

Le classement général et la dotation de la coupe de Bretagne sont réservés seulement aux licenciés FFC ou UCI.

La présence au protocole de la dernière manche est obligatoire pour figurer sur le podium du classement général sauf cas de force majeure à l'appréciation du président de jury.

En cas d'absence le pilote sera classé à partir de la 4^{ème} place.

Article 16 : Titres décernés

Vainqueurs de la coupe de Bretagne de descente ou Champion(s) (nés) de Bretagne de Descente (pas de cumul des maillots) :

- Scratch : hommes et femmes confondus
- Hommes : U15 - U17 - U19 - Senior 19-29 ans (pour la coupe) - Master 35-49 ans - Master homme 50 et plus (pour la coupe)
- Masters 35 et plus (pour le championnat) - Scratch Femmes

Article 17 : Réclamations

Les réclamations devront être formulées par écrit et signées du coureur ; s'il est mineur elle devra l'être aussi par le président du club ou à défaut par le responsable VTT du club.

Les réclamations concernant la course devront être déposées aux arbitres dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du pilote réclamant.

Les réclamations concernant le classement devront être présentées aux arbitres dans un délai de 30 minutes après la publication des résultats provisoires.

Le collège des arbitres règle les différends immédiatement en se réunissant sur place.

Si le réclamant estime ne pas obtenir satisfaction, il peut se pourvoir en appel auprès de la commission sportive du Comité de Bretagne dans un délai de 48h.

Article 18 : Prix

Une dotation est prévue pour le classement final de la Coupe de Bretagne (160,00€ par manche + bonus vente de plaques).

Pour le championnat de Bretagne il sera, si possible, attribué la grille de prix & droits 77 du Comité de Bretagne à savoir :

Total 228 € (l'organisateur peut doter plus)

- Scratch : grille 122.10
- PS 16 ans & - H : grille 16.4
- PS U19 H : grille 28.5
- PS Femmes : grille 30.4
- Masters 30 : grille 16.4
- Masters 40 : grille 16.4

Article 19 : GRILLES DE POINTS - Coupe de Bretagne

Grille de points Scratch : 30 premiers

Place :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	100	85	74	66	60	55	51	47	43	39
1	35	32	29	26	23	20	18	16	14	12
2	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Grille de points Catégories :

Place :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Min M35										
0	50	45	41	38	35	32	30	28	26	24
1	22	20	18	17	16	15	14	13	12	11
2	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Fem M50 :										
0	50	40	35	30	25	20	18	16	14	12
1	10	8	6	4	2	1	1	1	1	1

et un point pour tous les pilotes classés ou partants

Grille de points Catégories :

Place :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
U17 - U19 Sen										
0	100	92	85	79	74	70	66	63	60	58
1	56	54	52	50	48	46	44	42	40	39
2	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29
3	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19
4	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9
5	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1

et un point pour tous les pilotes classés ou partants